

# #SNU2024 POUR MOI, POUR LES AUTRES, POUR LA FRANCE.

PRÉSENTATION



# Le SNU : pour moi, pour les autres, pour la France

Le Service national universel s'adresse à tous **les jeunes de 15 à 17 ans** qui souhaitent vivre une **expérience unique et gratuite**, renforcer leur sens de l'action à travers la réalisation d'initiatives individuelles et collectives très concrètes, à la croisée de leurs préoccupations et des enjeux auxquels le pays est confronté !

## POURQUOI S'ENGAGER ?

- **Agir très concrètement pour une société plus solidaire**
- **Vivre une expérience humaine collective**
- **Être utile aux autres**
- **Connaître les formes d'engagement**
- **Donner du sens à votre action**

# Le SNU : pour moi, pour les autres, pour la France

## Deux modalités de réalisation du SNU

Classes et lycées engagés (CLE)



Séjours individuels



Un même parcours SNU

1

### Un séjour de cohésion

- 12 jours
- Dans un autre département que votre département de résidence

2

### Un temps de service à la Nation

- Une phase d'engagement courte, dans le cadre d'une mission d'intérêt général
- ou une phase d'engagement longue dans le cadre d'un Service civique, des réserves, d'un volontariat international ou d'un engagement associatif.

# Calendrier des séjours 2024

Le SNU concerne tous les jeunes **de 15 à 17 ans** (au moment du séjour de cohésion) scolarisés ou non, en emploi, apprentissage, etc.

## Calendrier des séjours réalisés à titre individuel

Séjour février	Séjour printemps	Séjour juin	Séjour juillet
<i>Zone C*</i> : du 12 au 24 février <i>Zone A*</i> : du 19 février au 2 mars <i>Zone B*</i> du 26 février au 9 mars	<i>Zone C*</i> : du 8 au 20 avril <i>Zone A*</i> : du 15 au 27 avril <i>Zone B*</i> : du 22 avril au 4 mai	<i>Toutes zones</i> : du 17 au 28 juin	<i>Toutes zones</i> : du 3 au 15 juillet

\* *Zone A* : académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

*Zone B* : académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg.

*Zone C* : académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

## Calendrier des séjours réalisés dans le cadre des CLE

Les séjours se déroulent sur temps scolaire tout au long de l'année.

# 1 Le séjour de cohésion

Une expérience unique de vie collective permettant aux jeunes de se rendre utiles aux autres, de créer des liens forts, de développer leur culture de l'engagement et, plus généralement, de gagner en confiance.

## Les activités

### 3 thématiques :



Développement durable



Activités physiques, sportives et de cohésion



Apprentissage de l'autonomie (démocratie interne, auto-positionnement, santé, etc.)

### 4 modules obligatoires :

- Journée défense et mémoire
- Module sécurité intérieure (sécurité routière, recherche de personnes disparues, cyberharcèlement)
- Module valeurs de la République
- Module PSC1



Trois jours du séjour dédiés à la réalisation d'un projet d'engagement en lien avec les thématiques environnement, sport et JOP, défense et mémoire ou résilience et prévention des risques\*.

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour.

\* Pour les CLE, la thématique correspondra à celle définie pour le projet de classe.

## Où ?



Dans **un autre département** que le sien dans la région académique.

## Et après ?



Chaque volontaire reçoit un certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et un accès gratuit à une plateforme d'apprentissage du Code de la route.



# 1 Le séjour de cohésion

## Exemple d'une journée type

**6 h 30 – 7 h 30 ou 7 h – 8 h** Lever - Petit-déjeuner

**7 h 30 – 8 h 30** Réveil musculaire (si aucune activité sportive n'est proposée dans la journée)

**8 h 45** Lever des couleurs

**9 h – 12 h** Activités en lien avec les thématiques ou les modules obligatoires (exemples : PSC1, activité culturelle, visite, chantier participatif, Journée défense et mémoire, etc.)

**12 h 30 – 13 h 30** Déjeuner

**13 h 30 – 17 h** Autres activités sur des thématiques ou modules obligatoires OU activités sportives si pas réalisées le matin (découverte de sports collectifs innovants, autodéfense, etc.)

**17 h – 19 h** Temps libre, douche, devoirs, etc.

**19 h – 20 h 30** Dîner

**20 h 30 – 22 h** Temps de démocratie interne (débat) ou veillée thématique



# Un Exemple de programme de séjour collectif



- Jour 1** → Accueil des volontaires et présentation du programme du séjour
- Jour 2** → Cérémonie d'ouverture  
→ Activités ludiques et sportives de cohésion  
→ Atelier valeurs de la République  
→ Temps de démocratie interne
- Jour 3** → Atelier sport et santé  
→ Activités sur la protection de la biodiversité  
→ Visite du patrimoine naturel et culturel local  
→ Soirée ciné débat
- Jour 4** → Journée défense et mémoire  
→ Activités ludiques et sportives de cohésion  
→ Temps de valorisation et d'identification des compétences acquises
- Jours 5, 6 et 7** → Projet d'engagement spécifique en lien avec une des quatre thématiques :
  - défense et mémoire
  - sports et Jeux olympiques et paralympiques
  - environnement
  - résilience et prévention des risques
- Jour 8** → Formation prévention et secours civiques de niveau 1  
→ Expression artistique  
→ Temps de démocratie interne
- Jour 9** → Journée sécurité intérieure et résilience  
→ Activités ludiques et sportives de cohésion  
→ Temps de valorisation et d'identification des compétences acquises
- Jour 10** → Atelier égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, prévention des violences et lutte contre le harcèlement  
→ Atelier pratique accès aux droits et autonomie (gestion du budget, mobilité, etc.)  
→ Temps de démocratie interne
- Jour 11** → Activités autour de l'handisport  
→ Atelier pratique : s'engager pour l'environnement  
→ Rallye de synthèse des acquis par une mise en pratique, par exemple : course d'orientation
- Jour 12** → Cérémonie de clôture

# Ils l'ont vécu, ils racontent ! Retour sur le séjour collectif



Pour visualiser cette vidéo de 2 min 11, effectuer un clic bouton droit souris sur l'image pour ouvrir le lien hypertexte, puis cliquer sur l'onglet « parcourir Youtube ». Une connexion internet est nécessaire.





## 2

# Un temps de service à la Nation

À la suite du séjour de cohésion, chaque volontaire poursuit son parcours SNU avec un temps d'engagement : une phase d'engagement courte, dans le cadre d'une mission d'intérêt général (MIG), ou longue, dans le cadre d'un Service civique, des réserves, d'un volontariat international ou d'un engagement associatif.

## Les domaines

Environnement et développement durable, solidarité, sport, sécurité, culture, santé, éducation, défense et mémoire, citoyenneté, etc.



### MIG

#### Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics, etc.

#### Quand ?

Tout au long de l'année. Minimum 84 heures ou 12 jours, hors temps scolaire.

#### Exemples :

- Brigade citoyenne
- Participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif
- Contribution au sein d'une association ou structure pour les personnes fragiles
- Contribution à un chantier de restauration du patrimoine



### Engagement long

#### Dispositifs de volontariat existants pouvant être mobilisés

- Le Service civique
- La réserve civique
- Les réserves opérationnelles des armées (armée de terre, armée de l'air, marine nationale, etc.), de la gendarmerie nationale et de la police nationale
- Le volontariat à l'international
- L'engagement associatif
- Le service militaire volontaire
- Le service militaire adapté
- Les jeunes sapeurs-pompiers
- Le corps européen de solidarité
- Etc.

# Ils se sont engagés en mission d'intérêt général, ils racontent !



Le 01.03.2020  
**[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 1 – IRVIN ET LES RESTOS DU CŒUR**

Irvin, 16 ans, faisait partie des 2 000 premiers volontaires du national universel (SNU). Après une première phase de cohésion à Vesoul, il a poursuivi son aventure SNU à...



Le 10.08.2020  
**[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 3 - CÉLIA ET LE 68° RÉGIMENT D'ARTILLERIE D'AFRIQUE**

Célia, 16 ans, a choisi de réaliser la sienne au 68e régiment d'artillerie d'Afrique, à la Valbonne. Retour sur son expérience en vidéo.



Le 04.05.2020  
**[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 2 – AUGUSTIN ET LES POMPIERS DU PATRIMOINE**

Atteint d'autisme, Augustin fait partie des 2 000 premiers volontaires du Service national universel (SNU). Découvrez sa mission d'intérêt général auprès des pompiers de Maubeuge.



Le 16.09.2020  
**[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 4 : ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE**

La Mayenne a été un département sévèrement touché par l'épidémie de la Covid-19. Alban, 16 ans, a voulu aider la population de son territoire à faire face à cette crise.



Pour visualiser ces vidéos de 2 minutes chacune, effectuer un clic bouton droit souris sur l'image pour ouvrir le lien hypertexte, puis cliquer sur l'onglet « parcourir Youtube ».  
Une connexion internet est nécessaire.

# Volontaires, parents, animateurs et encadrants parlent du SNU



Pour visualiser cette vidéo de 1 min 20, effectuer un clic bouton droit souris sur l'image pour ouvrir le lien hypertexte, puis cliquer sur l'onglet « parcourir Youtube ». Une connexion internet est nécessaire.



# Questions/réponses sur le SNU

Quels sont les prérequis pour participer au SNU ?

Pour participer aux séjours individuels, il faut simplement avoir entre 15 et 17 ans à la date du séjour de cohésion.

Pour les séjours CLE, vous pourrez vous inscrire uniquement sur sollicitation de votre établissement scolaire.



Est-ce que c'est gratuit ?

La participation au SNU est gratuite ! Le transport est pris en charge, de la même manière que l'alimentation, les activités et la tenue SNU.

# Questions/réponses sur le séjour de cohésion

Combien de temps dure le séjour de cohésion ?

12 jours.

Je ne suis pas sûr(e) d'être disponible, que faire ?

Pour des soucis d'organisation, il n'est pas possible de déroger aux dates prévues pour le séjour de cohésion. Assurez-vous d'être disponible le jour du départ et pendant l'intégralité du séjour. Grâce aux nombreuses sessions proposées, il y a forcément une solution pour vous !



Est-ce que je peux m'inscrire avec des amis ou ma famille ?

Pour les séjours individuels, il n'est pas possible de s'inscrire en groupe. L'affectation s'effectue de façon aléatoire et il n'est pas possible de constituer des binômes ou équipes pour être affectés ensemble.

Pour les séjours CLE, vous partirez avec votre classe.

Est-ce que je peux participer à deux séjours en 2024 ?

Vous ne pouvez pas participer à deux séjours sur l'année 2024.  
Si vous êtes déjà inscrit(e) dans une classe engagée, vous ne pourrez pas participer aux séjours de cohésion réalisés à titre individuel hors temps scolaire en 2024.  
Si vous avez déjà créé un dossier d'inscription pour l'année 2024 et que vous êtes scolarisé(e) dans une classe engagée, ne vous désistez pas, mais parlez-en à votre référent de classe afin qu'il bascule votre dossier d'inscription sur votre classe engagée.



À quoi ressemble une journée type du séjour ?

Chaque journée débute par un réveil musculaire si aucune activité sportive n'est proposée dans la journée, ou directement par le lever des couleurs.

Dans la journée, vous participez à diverses activités en lien avec les thématiques ou modules obligatoires : PSC1, activités culturelles, visites, chantiers participatifs, découverte de sports innovants, ateliers et simulation de débats sur des enjeux de société (égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, prévention des violences et lutte contre le harcèlement, etc.), etc.

Chaque journée se termine par un temps de démocratie interne ou une veillée thématique.

Des temps libres sont également prévus.

Toutes les activités du séjour de cohésion sont-elles obligatoires ?

La participation aux activités est obligatoire.  
Selon les thématiques, il est parfois possible de choisir entre différentes activités.

Les modalités de mise en œuvre des activités peuvent être adaptées pour assurer la bonne participation de tous les volontaires.



Où se passe le séjour de cohésion ? Quand saurons-nous où nous partons ?

Le séjour de cohésion se déroule dans un centre d'accueil en dehors de votre département de résidence, sauf cas particulier. Vous pourrez prendre connaissance de votre lieu d'affectation quelques jours avant le départ sur  **votre compte volontaire**.



Qui assure l'encadrement pendant les séjours ?

Le centre est dirigé par un chef de centre et un ou deux adjoints en fonction de la taille du centre. La direction s'appuie sur des cadres spécialisés et notamment sur un référent sanitaire.

Vous êtes regroupés en maisonnées, directement encadrés par des tuteurs de maisonnée. Les maisonnées sont regroupées au sein de compagnies qui sont placées sous la responsabilité de cadres de compagnie.

Chargés de la supervision de la vie courante et de l'animation, les encadrants sont présents en permanence au sein du centre d'accueil et assureront à ce titre votre sécurité.

Tous les encadrants bénéficient d'une formation adaptée au séjour de cohésion et l'honorabilité de tous les encadrants est contrôlée avant leur entrée en fonction.



Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Les centres d'accueil sont mixtes, mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les jeunes sont regroupés en maisonnées mixtes de 10 jeunes encadrés par un tuteur.

Pourquoi les jeunes portent-ils une tenue commune ?

La tenue correspond à un principe de cohésion et contribue à développer un sentiment d'appartenance tout au long du séjour.



Est-ce que je rentrerai  
chez moi le week-end ?

Non, vous resterez  
dans le centre  
d'accueil durant les  
douze jours de la  
phase de cohésion, y  
compris le week-end.



Où puis-je me renseigner sur le  
séjour de cohésion ?

Pour toutes questions complémentaires relatives  
aux séjours individuels, n'hésitez pas à consulter  
la foire aux questions disponible sur le site  
internet [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr). Vous pouvez également  
envoyer un message à l'adresse  
[contact@snu.gouv.fr](mailto:contact@snu.gouv.fr).

Pour les séjours CLE, le référent SNU de la classe  
pourra répondre à toutes vos questions.

# Questions/réponses sur la phase 2

Quand est-ce que je dois réaliser ma mission d'intérêt général ?

La mission est à réaliser dans l'année qui suit votre séjour de cohésion, hors temps scolaire. Elle peut être réalisée pendant les vacances ou non, de manière continue ou non, c'est à organiser en accord avec la structure d'accueil.



Comment trouver une mission d'intérêt général ?

Après le séjour, vous pourrez découvrir les missions disponibles près de chez vous *via* votre compte **volontaire SNU** ou mobiliser directement une structure de proximité sous réserve qu'elle soit éligible.

Au-delà de la MIG, quels sont les autres dispositifs valorisables dans le cadre de la phase 2 ?

À l'issue du séjour, vous pouvez poursuivre votre engagement dans le cadre d'une phase d'engagement longue, au travers notamment d'un Service civique, des réserves, d'un volontariat international ou d'un engagement associatif.



Où puis-je me renseigner sur la phase 2 ?

Le séjour de cohésion sera l'occasion de vous sensibiliser à l'engagement et aux modalités de réalisation de la phase 2.

À l'issue du séjour de cohésion, vous serez en outre convié à un forum de l'engagement au cours duquel vous découvrirez les différents dispositifs d'engagement et échangerez avec des professionnels.

Si vous avez des questions en amont ou après ces temps d'échange, vous pouvez également consulter le site internet [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr) et la base de connaissance. Si vous n'avez pas trouvé de réponse à votre question, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre référent SNU au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).



Pour  
en savoir plus,  
rendez-vous sur  
**snu.gouv.fr**

*#SNU2024*

Retrouvez-nous sur  
les réseaux sociaux !

